



Fumer dans sa voiture dans un parking

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 9 février 2007

Le patron interdit de fumer sur le parking (privé) de son entreprise, cette interdiction s'applique également si on souhaite fumer dans sa voiture, en a-t-il le droit ?

Réponse :

- L'employeur peut effectivement interdire de fumer dans l'enceinte de son entreprise, ce qui englobe les espaces que certains considèrent à tort comme des domiciles privés tels que les cabines de camions ou les habitacles de voitures.
- A notre connaissance, la jurisprudence ne s'est cependant pas encore prononcée sur ce sujet.